

BENOIT BERTRAND

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU SAINT SIEGE APOSTOLIQUE

ÉVÊQUE DE MENDE

N. 1/2020

Décret promulquant la création des Equipes d'Animation Paroissiale

Le 3 mars 2020, je publiais la Lettre pastorale *Le Royaume de Dieu s'est approché de vous*. Il y est précisé ce qui suit : « *Pour que la paroisse grandisse davantage dans la communion missionnaire, le curé doit solliciter le concours des paroissiens. Pour faire droit à la responsabilité des fidèles laïcs, il réunit quelques membres de cette paroisse en Equipe d'Animation Paroissiale (EAP). Cette équipe est aussi une expression de la synodalité pour servir l'annonce de la Bonne Nouvelle du Royaume advenue en Jésus-Christ mort et ressuscité. Cette équipe aura à travailler en étroite relation avec les Equipes Locales d'Animation (ELA) ».*

Pour faire suite à la création des nouvelles paroisses et des Equipes Locales d'Animation en date du 18 octobre 2008 par Mgr François JACOLIN et pour favoriser, dans un esprit missionnaire, une juste collaboration entre les curés et les laïcs, il est apparu nécessaire de créer ces EAP. A cette occasion et après consultation du conseil presbytéral et du conseil épiscopal élargi aux curés modérateurs, il a paru bon d'écrire l'ensemble des statuts des Equipes d'Animation Paroissiale.

En conséquence, nous décidons ce qui suit :

1. Les dispositions concernant la création des Equipes d'Animation Paroissiale seront mises en œuvre dans le diocèse de Mende à partir du dimanche de l'Epiphanie 2021.
2. Dans chacune des cinq paroisses du diocèse, une Equipe d'Animation Paroissiale, régie par les statuts ci-après, sera créée. Le Vicaire général veillera à la bonne mise en œuvre de cette décision.
3. Présidée par le curé modérateur, l'EAP sera le partenaire privilégié des curés pour conduire la paroisse.
4. Un original de la Lettre de mission des membres laïcs de l'EAP sera conservé aux archives de la paroisse. Un autre original sera déposé à la chancellerie de l'Evêché.
5. La durée du mandat des membres laïcs de toutes les EAP courra à compter du dimanche de l'Epiphanie 2021.
6. Le présent décret et les statuts qui lui sont annexés seront publiés avant leur entrée en vigueur.

A Mende, Dimanche de Pentecôte
le 31 mai 2020

Le Chancelier,
Père André REBOUL

✠ Benoit BERTRAND
Evêque de Mende